

Le conflit des émancipations

par Jérôme Gosselin-Tapp

Protéger les minorités culturelles, n'est-ce pas reconnaître des pratiques qui peuvent être incompatibles avec le droit des femmes ? Les démocraties ne sont pas sans solution face à ces tensions – à condition cependant de ne pas les nier.

À propos de : Sophie Guérard de Latour, *Le multiculturalisme à l'épreuve du féminisme*, Paris, Vrin, 2025, 312 p., 28 €.

Après plus de trente ans de débats et de recherches, que peut-on aujourd'hui répondre à la question de Susan Moller Okin dans son article séminal de 1993 : « Is Multiculturalism Bad for Women » ? Cette interrogation sert de point de départ à Sophie Guérard de Latour dans *Le multiculturalisme à l'épreuve du féminisme*, ouvrage dans lequel elle fait le point sur les débats et les controverses qui entourent depuis les années 1980 le traitement (aussi bien philosophique que politique) des pratiques sexuellement discriminantes au sein de communautés ethnoculturelles minoritaires dans les démocraties libérales.

Ce livre prend la forme d'une réflexion approfondie sur les théories du multiculturalisme et leurs angles morts eu égard aux droits des femmes, en examinant non seulement les critiques qu'elles ont essuyées de la part de théoriciennes féministes, mais aussi les évolutions récentes qu'elles ont connues, tant sur le plan des fondements philosophiques que des implications normatives. Si un des objectifs déclarés de l'ouvrage est de mieux faire connaître cette abondante littérature, surtout connue et discutée dans le monde anglo-américain, S. Guérard de Latour en propose aussi une synthèse originale, en trouvant l'équilibre parfait entre effort didactique et érudition.

Cette synthèse vise, ultimement, à mettre en évidence les contributions conceptuelles, ontologiques et normatives du féminisme multiculturel, montrant comment cette tradition dépasse « la contradiction apparente qui existe entre deux normes égalitaires, une norme féministe et une norme multiculturaliste » (p. 8).

Le multiculturalisme et les pratiques culturelles controversées

L'ouvrage a comme point de départ les critiques formulées par Okin à l'endroit du multiculturalisme. Cette philosophe féministe néo-zélandaise est en effet bien connue pour son opposition à ce modèle de gestion du pluralisme culturel, associé notamment au Canada (mais aussi à l'Australie et au Royaume-Uni). L'approche multiculturaliste se caractérise principalement par une conception exigeante des obligations qu'aurait l'État à l'endroit des groupes culturels minoritaires. Par exemple, pour le philosophe canadien Will Kymlicka (que cible d'ailleurs en particulier Okin), toute société libérale se doit de mettre en place des droits spéciaux pour protéger ses minorités ethnoculturelles (entre autres, des droits linguistiques, des droits de représentation, certains programmes de financement particuliers, etc.) afin d'empêcher leur assimilation dans la culture majoritaire.

Pour Okin, qui défend une forme de féminisme libéral, la reconnaissance de droits aux minorités culturelles, puisqu'elle « concerne surtout le domaine du droit personnel (*personal law*) à savoir l'ensemble des lois relatives au mariage, au divorce, à la garde des enfants et au contrôle de la propriété familiale », risque d'entretenir des pratiques culturelles oppressives pour les femmes (p. 31-32). L'argument d'Okin suppose ainsi de « privilégier une politique interventionniste en matière de relations interculturelles » (p. 67) pour interdire ou limiter les pratiques culturelles controversées (entre autres, le mariage précoce ou arrangé, le recours à l'arbitrage religieux en droit de la famille, etc.). Si plusieurs y voient une pure et simple « réhabilitation du principe d'assimilation culturelle » (p. 33), la lecture que fait S. Guérard de Latour de cette critique féministe libérale du multiculturalisme se démarque toutefois par son caractère à la fois nuancé et lucide. Alors qu'historiquement « l'instrumentalisation de la cause des femmes a provoqué le brouillage des marqueurs politiques » (p. 15), on sent bien, chez l'autrice, le souci d'arriver à une solution philosophique pouvant unifier les différentes familles

politiques (féministes comme multiculturalistes) autour d'une conception commune de la justice sociale. Et c'est d'ailleurs là l'une des grandes forces de l'ouvrage. S. Guérard de Latour propose en ce sens une lecture approfondie de la « thèse discontinuiste » d'Okin, voulant qu'il y ait une différence de nature entre deux types de minorité (p. 35, p. 66-67). Suivant cette thèse, il y aurait, d'une part, les minorités sociales (dont font partie les femmes) et, d'une part, les minorités ethnoculturelles. L'élément clé du féminisme libéral à la Okin est ainsi de rappeler que certaines caractéristiques des minorités ethnoculturelles peuvent placer des minorités sociales dans des situations à haut potentiel oppressif.

Là où le bât blesse, pour S. Guérard de Latour, avec cette thèse discontinuiste, c'est qu'elle ne prend pas au sérieux « la convergence profonde des processus au travers desquels les minorités culturelles et les femmes se trouvent minorisées » (p. 288). C'est sur ce point que les philosophies multiculturalistes, étant donné leur prise en compte du rôle de l'appartenance communautaire dans la subjectivation des personnes, ont contribué à l'émergence d'un féminisme renouvelé et mieux adapté au fait du pluralisme, car prenant mieux en considération les différentes manières dont peut s'exprimer l'agentivité des femmes selon leur cadre de référence culturelle.

Pour reconstituer l'évolution des théories multiculturalistes, S. Guérard de Latour prend comme fil d'Ariane les travaux d'Iris Marion Young, en distinguant deux vagues de théorisation du multiculturalisme : la première remontant aux années 1980 et la seconde associée à la fin des années 1990. L'autrice associe justement la première vague (ce qu'elle appelle le « multiculturalisme *lato sensu* ») à Young et à la manière dont cette dernière repense la subjectivation en développant une conception holiste du sujet moral et politique (par opposition avec la vision atomiste associée au libéralisme classique). En insistant sur le « lien constitutif entre groupes et individus » (p. 81), Young parvient à montrer comment les « identités minoritaires » sont « vectrices de formes de vie qui comptent » et offrent ainsi « des ressources morales de subjectivation » (p. 92). On trouve alors, chez Young, « une première étape cruciale » de l'émergence du multiculturalisme, en ce qu'elle montre comment l'appartenance à une culture minoritaire peut, pour une femme, contribuer autant à son oppression qu'à l'accomplissement de ses aspirations personnelles.

L'autre moment du multiculturalisme (que S. Guérard de Latour appelle « multiculturalisme *stricto sensu* ») correspond aux théories plus classiquement associées à ce vocable, celle de Kymlicka, bien entendu, mais aussi celles de Charles Taylor, de James Tully et de Bhikhu Parekh, pour ne nommer que ceux-ci. Pour

l'autrice, cette deuxième vague de théorisation se distingue par l'intérêt porté aux besoins particuliers des minorités nationales (comme les peuples autochtones ou le peuple québécois en contexte canadien) et des minorités ethnoculturelles, inclination que critiquera, par ailleurs, Young dans un article posthume (p. 109).

Pour en finir avec l'« arrogance » du féminisme libéral

Le regard que S. Guérard de Latour porte sur les théories du multiculturalisme permet une prise de recul salutaire face au débat qui les oppose aux tenants du féminisme libéral. À cet égard, la mise en lumière de la contribution du féminisme postcolonial représente une étape charnière de son exposé. De cette variante du féminisme associée à « la critique de l'héritage culturel de la colonisation européenne » (p. 117), l'autrice mobilise notamment les écrits de Gayatri Spivak, de Hommi Bhabha, d'Uma Narayan, parmi plusieurs autres. Chacune à leur manière, ces approches postcoloniales montrent comment le féminisme libéral « particip[e] activement au renforcement de l'impérialisme culturel » (p. 134). Pour S. Guérard de Latour, un multiculturalisme dûment conçu doit impérativement prendre au sérieux « les effets politiquement contre-productifs de la condamnation des traditions patriarcales quand ce type de discours reste prisonnier de préjugés ethnocentriques » (p. 136-7). L'autrice revient notamment sur le cas du *sati* (pratique hindoue consistant à immoler une veuve sur le bûcher de son défunt mari). Dans ce cas, « l'indignation des élites britanniques » a facilité « l'instrumentalisation politique » du *sati* par les élites fondamentalistes (p. 135) : les féministes locales condamnant la pratique risquaient en effet d'être « taxées de déloyauté envers leur groupe », ce qui sape toute remise en question potentielle de cette coutume venant de l'intérieur de la communauté (p. 137).

L'autrice appelle néanmoins à aller au-delà des approches strictement postcoloniales, ou à tout le moins de celles dont la principale stratégie consiste en la « dés-essentialisation des cultures » (p. 151). Car ces approches, en fin de compte, ne permettent pas véritablement de dépasser les désaccords moraux entourant les pratiques sociales controversées. Seule y parviendrait une approche capable de faire la synthèse entre le multiculturalisme et les apports du féminisme postcolonial, ce que S. Guérard de Latour nomme le « féminisme multiculturel ». Dans les derniers chapitres de l'ouvrage, l'autrice examine donc trois variantes du féminisme multiculturel, présentées comme trois pistes de sortie possibles de la tension entre la lutte contre le sexisme et la défense des droits culturels.

L'approche d'Ayelet Shachar est la première à être examinée. Cette forme de féminisme multiculturel, qualifiée d'*institutionnelle*, cherche des solutions au « paradoxe de la vulnérabilité multiculturelle » par le biais de stratégies novatrices en matière de gouvernance et d'accommodements (p. 159). Tel que le conceptualise Shachar, le « paradoxe de la vulnérabilité multiculturelle » se présente lorsqu'une réforme visant à améliorer les conditions d'un individu membre d'un groupe a pour effet de lui nuire, et ce, même si elle est faite au nom des intérêts du groupe ethnoculturel minoritaire auquel il appartient (on peut penser ici aux accommodements religieux en droit de la famille, notamment ceux relatifs au mariage, au divorce, à la garde des enfants, etc.) (p. 162). Cette forme de vulnérabilité, qui n'est pas véritablement prise en compte dans les approches multiculturalistes plus classiques, devient la préoccupation centrale dans l'approche institutionnelle de Shachar. Une des stratégies de gouvernance avancées par celle-ci est la « pluralisation des juridictions » (p. 171), qui permet aux individus de « choisir entre la juridiction de l'État et celle du groupe » (p. 179). Cela donne la possibilité aux femmes de « s'affranchir de la juridiction de [leur] groupe » lorsque des pratiques culturelles leur sont préjudiciables, en plus de rendre envisageable un ensemble de compromis politiques (p. 180-1). S. Guérard de Latour demeure cependant peu convaincue du réalisme de cette approche en ce qu'elle ne permet pas d'éviter complètement l'essentialisme culturel (p. 194).

Or, la proposition d'Anne Phillips dans *Multiculturalism without Culture*, la deuxième à être étudiée par Guérard de Latour, se démarque justement par sa tentative d'« expurger le féminisme occidental de son arrogance ethnocentrique » au moyen d'un travail de « révision conceptuelle » (p. 197). S'appuyant plus directement sur le féminisme postcolonial, le multiculturalisme « sans la culture » de Phillips gravite autour d'une critique des différentes formes d'essentialisme qui persistent dans les théories classiques du multiculturalisme. La stratégie de Phillips consiste à réexaminer les notions de « culture » et d'« autonomie », centrales dans les théories classiques du multiculturalisme.

Phillips ne rompt pas complètement avec la tradition multiculturaliste d'inspiration rawlsienne, mais cherche surtout à « réinvestir le projet libéral d'une tolérance multiculturelle émancipatrice pour les femmes » (p. 220). Toutefois, elle « opère une sorte de retour en arrière par rapport à la position dominante dans le multiculturalisme libéral égalitariste » en défendant une conception strictement individualiste des droits culturels (p. 227). Or, pour Guérard de Latour, le retour à un individualisme strict chez Phillips met en doute la capacité de son approche à

répondre au « dilemme d'Okin » (p. 233), entre autres parce que son « ontologie sociale de type atomiste » (p. 235) en vient à négliger le rôle sociologique et les besoins politiques propres à une minorité ethnoculturelle en tant que groupe (et pas seulement en tant qu'« agrégation d'expériences individuelles ») (p. 237).

La voie délibérative

La troisième variante est celle de Sarah Song et Monique Deveaux, et c'est cette variante que défend S. Guérard de Latour en conclusion de l'ouvrage. Les approches de Song et de Deveaux, malgré leurs différences, partent toutes deux du principe que la résolution des tensions suscitées par des pratiques culturelles controversées doit passer une forme de délibération politique. L'approche délibérative a l'avantage de recentrer l'analyse sur les pratiques oppressives, plutôt que sur les cultures, évitant ainsi le piège de l'essentialisation. Mais, surtout, cette « voie délibérative » s'intéresse directement aux conditions faisant qu'un processus de négociation sociale aboutisse à des compromis politiques à la fois légitimes et satisfaisants sur le plan normatif. Autrement dit, seuls des processus de délibération structurés peuvent faire en sorte que les intérêts des groupes vulnérables au sein d'une minorité culturelle soient pleinement considérés, mais sans imposer une certaine conception de l'égalité ou de l'autonomie qui serait inadaptée au contexte (et donc même potentiellement préjudiciable pour les personnes vulnérables au sein de la minorité en question).

Au-delà de la pertinence des principes proposés par Song et Deveaux, il y a aussi une affinité méthodologique manifeste entre l'autrice et ces deux théoriciennes du féminisme multiculturel délibératif. On a en effet affaire à des philosophes adoptant une posture résolument contextualiste de la théorisation politique, rompant ainsi avec le mode de théorisation plus déductif qu'on trouve chez les multiculturalistes de l'école rawlsienne. Pour S. Guérard de Latour, le délibérativisme entretiendrait même un « rapport essentiel » avec la méthode contextuelle (p. 250). La théorisation politique, telle que la pratique l'autrice, passe par une analyse fine de cas réels de pratiques culturelles ayant fait controverse. Il n'y a d'ailleurs rien d'anodin dans le fait que l'ouvrage s'ouvre sur une analyse de deux affaires judiciaires : celle de Kong Phen Moua et celle de Dong-Lu Chen, deux cas datant des années 1980 aux États-Unis où des « croyances ou des pratiques culturelles » ont été invoquées par des hommes accusés d'avoir commis des crimes contre une femme (viol, enlèvement ou violence conjugale) dans le but d'« alléger les charges retenues contre eux » (p. 7). Ce

choix de S. Guérard de Latour montre bien toute l'importance qu'elle accorde à l'étude des contextes sociopolitiques et institutionnels en philosophie politique.

Même si, dans l'ensemble, l'ouvrage peut donner l'impression d'un plaidoyer sans équivoque en faveur du féminisme multiculturel de type délibératif, l'autrice fournit en fait à ses lectrices et lecteurs toutes les ressources philosophiques pour envisager les complémentarités et les recoupements possibles entre les approches. Il s'agit d'un ouvrage qui évite soigneusement les raccourcis argumentatifs et qui considère chaque théorie et chaque contexte d'application dans toute sa complexité. Plutôt que de défendre frontalement le délibérativisme, l'ouvrage entreprend la lourde tâche de resituer cette position dans le paysage philosophique, afin d'en faire apparaître naturellement l'ingéniosité et la fécondité parmi les différentes variantes du féminisme multiculturel.

Par sa facture, *Le multiculturalisme à l'épreuve du féminisme* est certainement appelé à devenir une référence francophone sur la question du féminisme multiculturel. En reconstituant avec une grande précision les débats philosophiques des dernières années, S. Guérard de Latour ne propose certes pas un cadre théorique nouveau, mais elle n'en montre pas moins toute la fécondité d'un travail de synthèse exécuté dans les règles de l'art, surtout lorsqu'on a affaire à un réseau de textes aussi abondant et cacophonique.

Pour aller plus loin :

- Bhabha, H. (1999). *Liberalism's Sacred Cow*. In Cohen, J., Howard, M. et M. Nussbaum (Éd.), *Is Multiculturalism Bad for Women?* (p. 79-84), Princeton University Press.
- Deveaux, M. (2006). *Gender and Justice in Multicultural Liberal States*. Oxford University Press.
- Kymlicka, W. (1989). *Liberalism, Community and Culture*. Oxford University Press.
- Kymlicka, W. (2007). *Multicultural Odysseys: Navigating the New International Politics of Diversity*. Oxford University Press.
- Kymlicka, W. (2017). *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*. Boréal.
- Narayan, U. (1997). *Dislocating Cultures: Identities, Traditions and Third World Feminism*, Routledge.

- Okin, S. M. (2021). Le multiculturalisme nuit-il aux femmes ? In M. Garcia (Éd.), *Textes clés de philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice* (p. 385-410). Vrin.
- Parekh, B. (2000). *Rethinking Multiculturalism: Cultural Diversity and Political Theory*. Palgrave Macmillan.
- Phillips, A. (2007). *Multiculturalism without Culture*. Princeton University Press.
- Shacha, A. (2001). *Multicultural Jurisdictions. Cultural Differences and Women's Rights*. Cambridge University Press.
- Song, S. (2007). *Justice, Gender, and the Politics of Multiculturalism*, Cambridge University Press.
- Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Éditions Amsterdam.
- Taylor, C. (2009). *Multiculturalisme : Différence et démocratie*. Flammarion.
- Tully, J. (1995). *Strange Multiplicity: Constitutionalism in an Age of Diversity*. Cambridge University Press.
- Young, I. M. (1990). *Justice and the Politics of Difference*. Princeton University Press.
- Young, I. M. (2000). *Inclusion and Democracy*. Oxford University Press.

Publié dans lavedesidees.fr, le 1^{er} juin 2026.